



5 minutes avec... Michel Wiskirski, expert en transition énergétique chez Carmignac

Publié

10 Juin 2022

Longueur

🕒 9 minute(s) de lecture



La transition énergétique fait la une de l'actualité. Notre expert Michel Wiskirski explique les vérités incomprises à son sujet.

Quel rôle joue le secteur des minerais et des métaux dans la transition énergétique ?

Michel Wiskirski: Le secteur des minerais et métaux est au cœur de la lutte contre le changement climatique. Il est très important de comprendre que, par nature, la transition énergétique consomme beaucoup de minerais et de métaux. Pour faire simple, il n'y aura pas de transition énergétique sans matières premières. Et, au-delà, une croissance soutenue des énergies renouvelables va nécessiter un développement quasi-exponentiel de la consommation de métaux et de l'activité minière.

Pourriez-vous nous donner quelques exemples ?

M. W.: Les sources d'énergie renouvelable consomment beaucoup plus de minerais que les énergies traditionnelles. Voici quelques chiffres pour étayer cette affirmation : un parc éolien terrestre a besoin de huit fois plus de minerais qu'une centrale à gaz de capacité équivalente. Pour un parc éolien en mer, ce rapport est de 1 à 17 à peu près, et pour une centrale photovoltaïque, le multiple s'élève à neuf.

Plus précisément, le cuivre constitue le métal phare de la transition énergétique. La consommation de cuivre est considérable dans ce domaine. Alors qu'il faut une tonne de cuivre par mégawatt pour faire fonctionner une centrale au gaz naturel, il en faut deux pour l'éolien terrestre, trois pour le photovoltaïque et entre 11 et 12 tonnes de cuivre pour l'éolien marin, selon les derniers chiffres communiqués par l'Agence internationale de l'énergie. Le même raisonnement s'applique à l'acier, au zinc et à d'autres minerais.

J'ajouterais que, même dans les technologies à base d'énergies fossiles, un usage intensif des minerais s'impose si l'on veut gagner en performance et réduire les émissions polluantes. Par exemple, les centrales à charbon les plus performantes ont besoin de beaucoup plus de nickel car elle nécessite d'atteindre des températures de combustion plus élevées.



Passons à présent aux déplacements et aux transports. Quels besoins entraînerait un développement accru des véhicules électriques ?

M. W.: Dans le cas des voitures traditionnelles fonctionnant avec un moteur thermique, l'un des premiers objectifs de la lutte contre le changement climatique fut de réduire les émissions de dioxyde de carbone et de particules fines. Pour ce faire, il a fallu améliorer les pots catalytiques. En termes de métaux et d'extraction minière, cela supposait d'utiliser des quantités bien supérieures de palladium et de platine.

Une voiture électrique utilise cinq fois plus de minerais qu'un véhicule traditionnel. Les moteurs électriques consomment énormément de cuivre. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : une automobile thermique standard contient environ 25 kg de cuivre, alors qu'une voiture électrique en requiert en moyenne trois à quatre fois plus, soit environ 85 kg. Sans oublier les stations de recharge dont les câbles d'alimentation vont représenter une autre source de demande de cuivre.

Pour vous donner une idée, on prévoit une explosion de la demande de cuivre liée aux véhicules électriques, de 600 000 tonnes en 2021 à environ 2,9 millions de tonnes d'ici à 2030¹. Et d'où vient ce cuivre ? De l'industrie minière.

Qu'en est-il des batteries pour les voitures ?

M. W.: Les éléments chimiques les plus présents dans les électrodes de batteries sont le lithium, le nickel, le cobalt et le manganèse. On estimait la consommation de matières premières pour les batteries des véhicules électriques vendus en 2019 à environ 19 kt de cobalt, 17 kt de lithium, 22 kt de manganèse et 65 kt de nickel. Pour les besoins de batteries correspondant au scénario des « politiques annoncées » (Stated Policies Scenario, STEPS)² de l'Agence internationale de l'énergie, la demande exploserait à environ 180 kt de cobalt par an en 2030, environ 185 kt par an pour le lithium, 177 kt pour le manganèse et 925 kt pour le nickel de classe I.

Les énergies renouvelables, les véhicules électriques et les technologies bas carbone sont tous indéniablement de gros consommateurs de métaux – en l'occurrence, le cuivre, l'acier, le nickel, l'aluminium, le cobalt, le lithium et le manganèse. Nous privilégions ceux qui sont appelés à jouer un rôle important pour la transition énergétique au cours des prochaines années.



Investir dans les énergies renouvelables ressemble à la solution idéale pour lutter contre le réchauffement de la planète. Pour autant, est-ce suffisant pour atteindre l'objectif de neutralité carbone que l'Union européenne s'est fixée pour 2050 ?

M. W.: Les énergies renouvelables représentent une solution de long terme pour réduire les émissions de CO₂, mais elles ne peuvent résoudre qu'une partie du problème. Vous ne pouvez pas vous contenter de fermer les yeux et d'investir dans les énergies renouvelables, en espérant que les émissions vont diminuer au fil du temps. C'est l'inverse qui va se passer. De plus, si les énergies renouvelables représentent une solution de long terme pour réduire les émissions, elles alimentent aussi le problème.

En effet, le développement des sources d'énergie renouvelable crée des émissions supplémentaires. Ces dernières années, la production de gigawatts par les centrales photovoltaïques et par les parcs éoliens a accru – et non réduit – les émissions de CO₂. Nous nous sommes mis à fonctionner avec deux systèmes à coûts fixes, c'est-à-dire deux systèmes qui émettent plus que par le passé. Nous avons produit davantage d'énergie en augmentant nos capacités.

Comment faire, dans ce cas, pour atteindre les objectifs de neutralité carbone et de décarbonation ? Avons-nous manqué quelque chose dans notre quête de la transition énergétique ?

M. W.: La transition énergétique va se mettre en place progressivement et les entreprises qui polluent le plus seront également des acteurs clés de la réduction des émissions de CO₂, en diminuant leur intensité carbone, mais aussi grâce aux mesures de lutte contre le changement climatique qu'elles vont mettre en œuvre.

Ces 50 dernières années, seulement 20 entreprises, principalement les plus grandes compagnies pétrolières et gazières mondiales, ont produit un tiers des émissions totales de dioxyde de carbone. C'est pourquoi une baisse forte et rapide des émissions de CO₂ nécessite obligatoirement la participation de ces gros émetteurs.



Que devons-nous faire alors, en tant qu'investisseurs, pour contribuer à la transition énergétique ?

M. W.: Si nous voulons réduire très nettement les émissions de CO2 en étant le plus efficaces possible, nous devons agir sur les deux tableaux : en finançant non seulement les entreprises qui produisent des énergies renouvelables mais aussi les compagnies minières et pétrolières diversifiées.

Grâce à nos investissements, nous encouragerons ces dernières à s'affirmer comme des acteurs majeurs de l'énergie, mais avec une meilleure empreinte carbone. Les poids lourds du secteur doivent réduire leurs émissions et s'acheminer vers la neutralité carbone en investissant dans les énergies solaire et éolienne, en développant les biocarburants, les dispositifs de capture du CO2, l'hydrogène vert, etc.

Les grandes compagnies minières et pétrolières auront un impact considérable si elles prennent des mesures pour réduire leur intensité carbone. Les exclure serait une lourde erreur, car nous laisserions ainsi échapper l'occasion d'influencer leur comportement.

Vous pensez donc qu'il est justifié d'investir dans les entreprises en transition, malgré toutes les controverses dont elles font l'objet ? N'est-ce pas contraire à vos principes d'investissement responsable ?

M. W.: C'est là que nous nous différencions, chez Carmignac. Plutôt que de nous limiter aux « meilleurs élèves », ceux qui n'émettent pas de CO2 ou très peu, nous nous intéressons aussi aux entreprises ayant le potentiel le plus élevé en matière de réduction d'émissions de CO2, y compris donc celles issues des secteurs les plus polluants. Autrement dit, nous investissons non seulement dans les entreprises qui produisent des énergies renouvelables, mais aussi dans les acteurs clés du secteur, dont l'action entraînera une réduction considérable du niveau total des émissions.

Nous investissons dans des sociétés qui affichent une ambition concrète de réduction de leurs émissions de CO2 et de décarbonation, en vue d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.



Quelle importance accordez-vous à l'actionnariat actif ?

M. W.: Nous voulons exercer activement nos droits d'actionnaire pour travailler main dans la main avec les entreprises en transition et suivre cette stratégie pour exercer une influence réelle, authentique, significative, qui jouera un vrai rôle dans la transition mondiale vers une économie moins carbonée. Les entreprises dont nous parlons consacrent des dizaines de milliards de dollars au développement de nouveaux gisements de pétrole et de gaz. En tant qu'actionnaire, nous devons leur demander de réaffecter leurs investissements vers des sources d'énergie plus propres.

Cette énorme réserve de capitaux et sa réaffectation au cours des prochaines années seront décisives pour atteindre la neutralité carbone. Il n'y aura pas de neutralité carbone sans l'engagement de ces entreprises, avec les investisseurs à leurs côtés pour lancer ce changement et atteindre ces objectifs de décarbonation.

¹Rapport de Wood Mackenzie sur l'énergie et les métaux, 2021

²Scénario de l'AIE dans le cadre d'un réchauffement supérieur à 3°

Carmignac Portfolio Green Gold

Un fonds durable visant à relever les défis du changement climatique

[Découvrir maintenant](#)





Michel Wiskirski

Gérant

Michel Wiskirski est gérant au sein de l'équipe actions internationale, spécialisé sur les ressources naturelles. Michel a rejoint Carmignac en 2014 comme product specialist sur les marchés émergents et matières premières avant d'être nommé analyste spécialisé sur les marchés émergents en 2015, puis gérant en 2018. Sa carrière a débuté en 2006 au Crédit Agricole CIB où il a travaillé comme analyste financier, avant de rejoindre BNP Paribas-Fortis Banque en 2007 comme analyste crédit jusqu'en 2008. Entre 2010 et 2014, il a intégré UBS Investment Bank comme associate dans l'équipe solutions cross asset EMEA. Michel Wiskirski est titulaire d'un Master en Finance de l'ESSEC Business School, et de deux Masters en Droit, de l'Université d'Oxford et de l'Université Paris II-Assas.

Découvrez Carmignac Portfolio Green Gold

Un fonds durable visant à relever les défis du changement climatique

Investir avec un but : viser à générer des rendements attractifs sur le long terme tout en assurant une contribution environnementale positive.

Investir efficacement : cibler les entreprises innovantes sur l'ensemble des chaînes de valeur des énergies renouvelables et des entreprises vertes.

Investir durablement : chercher à investir au moins 60 % de ses actifs dans des entreprises dont l'activité contribue à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique, selon la taxonomie de l'UE¹.

Classification SFDR² : Article 9

¹Conformément au règlement Taxonomie (UE) 2020/852.

²Depuis le 15/05/2020. Le Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) 2019/2088 est un règlement européen qui demande aux gestionnaires d'actifs de classer leurs fonds parmi notamment ceux dits : « Article 8 » qui promeuvent les caractéristiques environnementales et sociales, « Article 9 » qui font de l'investissement durable avec des objectifs mesurables, ou « Article 6 » qui n'ont pas nécessairement d'objectif de durabilité. Pour plus d'informations, visitez : [EUR-lex](#).



Carmignac Portfolio Climate Transition A EUR Acc

ISIN: LU0164455502

Indicateur de risque

L'indicateur peut varier de 1 à 7, une catégorie 1 correspondant à un risque plus faible et un rendement potentiellement plus faible et une catégorie 7 correspondant à un risque plus élevé et un rendement potentiellement plus élevé. Une catégorie 4-5-6-7 implique une forte à très forte volatilité, impliquant des fortes à très fortes variations de prix pouvant entraîner des pertes latentes à court terme.

Durée minimum de placement recommandée



Risques Principaux

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur :

RISQUE DE CONTREPARTIE : Risque de subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.

RISQUES LIÉS À LA CHINE : Risques spécifiques liés à l'utilisation de la Plateforme Hong-Kong Shanghai Connect et autres risques liés aux investissements en Chine.

RISQUE DE LIQUIDITÉ : Risque d'impact des dérèglements de marché ponctuels sur les conditions de prix auxquelles un OPCVM sera amené à liquider, initier ou modifier ses positions.

Risques inhérents :

RISQUE ACTION : Risque que les variations du prix des actions dont l'amplitude dépend de facteurs économiques externes, du volume de titres échangés et du niveau de capitalisation de la société impactent la performance.

RISQUE MATIÈRES PREMIÈRES : Risque de baisse de la valeur liquidative due à la variation du prix des matières premières et la volatilité de ce secteur.

RISQUE DE CHANGE : Risque lié à l'exposition, via les investissements directs ou l'utilisation d'instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation de l'OPCVM.

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL : Cette part/classe ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. Vous risquez de ne pas récupérer l'entièreté de votre capital investi.

Pour plus d'informations sur les risques de la part/classe, vous devez vous référer au prospectus et plus particulièrement à la section « Profil de risque » ainsi qu'au document d'information clé pour l'investisseur.

Ceci est une communication publicitaire.

Le présent document ne peut être reproduit en tout ou partie, sans autorisation préalable de la Société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Ce document n'est pas destiné à fournir, et ne devrait pas être utilisé pour des conseils comptables, juridiques ou fiscaux. Il vous est fourni uniquement à titre d'information et ne peut être utilisé par vous comme base pour évaluer les avantages d'un investissement dans des titres ou participations décrits dans ce document ni à aucune autre fin. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Elles se rapportent à la situation à la date de rédaction et proviennent de sources internes et externes considérées comme fiables par Carmignac, ne sont pas nécessairement exhaustives et ne sont pas garanties quant à leur exactitude. À ce titre, aucune garantie d'exactitude ou de fiabilité n'est donnée et aucune responsabilité découlant de quelque autre façon pour des erreurs et omissions (y compris la responsabilité envers toute personne pour cause de négligence) n'est acceptée par Carmignac, ses dirigeants, employés ou agents. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds de la gamme Carmignac. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. La Société de Gestion n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur ces instruments avant la diffusion de la communication. Les portefeuilles des Fonds Carmignac sont susceptibles de modification à tout moment. La référence à un classement ou à un prix ne préjuge pas des classements ou des prix futurs de ces OPC ou de la société de gestion. Echelle de risque du DICI/KIID (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur). Le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps. La durée minimum de placement recommandée équivaut à une durée minimale et ne constitue pas une recommandation de vente à la fin de ladite période. L'accès au Fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Le présent document ne s'adresse pas aux personnes relevant d'une quelconque juridiction où (en raison de la nationalité ou du domicile de la personne ou pour toute autre raison) ce document ou sa mise à disposition est interdit(e). Les personnes auxquelles s'appliquent de telles restrictions ne doivent pas accéder à ce document. La fiscalité dépend de la situation de chaque personne. Les fonds ne sont pas enregistrés à des fins de distribution en Asie, au Japon, en Amérique du Nord et ne sont pas non plus enregistrés en Amérique du Sud. Les Fonds Carmignac sont immatriculés à Singapour sous la forme d'un fonds de placement de droit étranger réservé aux seuls clients professionnels. Les Fonds ne font l'objet d'aucune immatriculation en vertu du US Securities Act de 1933. Le fonds ne peut être proposé ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « US person » au sens de la réglementation S américaine et du FATCA. Les risques et frais relatifs aux Fonds sont décrits dans le DICI/KIID (Document d'informations clés pour l'investisseur). Le DICI/KIID doit être tenu à disposition du souscripteur préalablement à la souscription. Le souscripteur doit prendre connaissance du DICI/KIID. Les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur capital, attendu que les Fonds n'offrent pas de garantie de capital. Tout investissement dans les Fonds comporte un risque de perte de capital. Le prospectus, les DICI/KIID, la VL et les rapports annuels des Fonds sont disponibles sur www.carmignac.com, ou sur demande auprès de la Société de gestion. Carmignac Portfolio désigne les compartiments de la SICAV Carmignac Portfolio, société d'investissement de droit luxembourgeois conforme à la directive OPCVM. Les Fonds sont des fonds communs de placement de droit français conformes à la directive OPCVM ou AIFM. La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée "Résumé des droits des investisseurs" : https://www.carmignac.fr/fr_FR/article-page/informations-reglementaires-3862 En Suisse : Le prospectus, KIID, et les rapports annuels des Fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.ch et auprès de notre représentant en Suisse (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, P.O. Box 2259, CH-1260 Nyon. Le Service de Paiement est CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse Route de Signy 35, 1260 Nyon. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée "Résumé des droits des investisseurs" : https://www.carmignac.ch/fr_CH/article-page/informations-reglementaires-1789 Copyright: Les données publiées sur cette présentation sont la propriété exclusive de leurs titulaires tels que mentionnés sur chaque page.